

Aux personnes en charge des questions relatives à l'enfance et à la jeunesse dans les communes

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ Jugendamt JA

Bureau de promotion des enfants et des jeunes Fachstelle für Kinder- und Jugendförderung

Bd de Pérolles 24, case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 15 49 www.fr.ch/enfance-jeunesse

Réf: SQU/gme

Courriel: enfance-jeunesse@fr.ch

Fribourg, le 23 mai 2022

Plan de soutien jeunesse Fribourg

Mesure de soutien au développement du travail social de rue dans le canton de Fribourg

Mesdames, Messieurs,

En décembre 2021, le Conseil d'Etat a validé dix mesures développées dans le cadre du «<u>Plan de soutien jeunesse Fribourg</u>» pour faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19 sur la jeunesse.

Parmi ces dix mesures, l'Etat de Fribourg souhaite renforcer la mise en œuvre du travail social de rue dans les communes fribourgeoises via un soutien supplémentaire pour les années 2022 et 2023.

Beaucoup de jeunes se retrouvent régulièrement à des points de rencontres informels et s'approprient l'espace public. Les rencontres et les échanges dans ces espaces sont des moments de socialisation très importants pour les jeunes. Le travail social de rue est un type d'intervention sociale bas-seuil qui va à la rencontre des jeunes là où elles et ils se trouvent et vise à répondre aux besoins des jeunes. La pandémie a accentué certaines difficultés d'une partie de la jeunesse sur les plans psychique, social et socioprofessionnel, c'est pourquoi l'Etat de Fribourg veut renforcer le travail social de rue. Ainsi, les professionnel·le·s ont la possibilité d'aller vers les jeunes qui ne participent pas aux activités de jeunesse organisées afin de connaître leur situation et leurs besoins.

Par une présence régulière dans l'espace public, les professionnel·le·s vont à la rencontre des jeunes, établissent un contact et créent une relation de confiance favorisant les échanges et l'identification de leurs besoins et de leurs préoccupations actuelles. Le travail social de rue permet d'aborder les jeunes qui n'utilisent pas les autres offres destinées aux jeunes et sont parfois difficiles d'accès. Par ces rencontres, les professionnel·le·s peuvent jouer un rôle de médiation entres les jeunes, les habitant·e·s et les autorités communales. En complément, les professionnel·le·s rencontrent les acteur·ice·s locaux·ales concerné·e·s afin de les inclure dans l'analyse des situations rencontrées. L'objectif est de développer des solutions tenant compte des besoins des jeunes et de la collectivité.

Ce soutien financier supplémentaire est orienté sur deux aspects de la mesure du travail social hors murs :

Analyse du besoin du travail social de rue

L'Etat de Fribourg met à disposition des communes fribourgeoises (ou associations de communes)¹ qui souhaitent établir une analyse du besoin en vue d'établir le travail social de rue sur leur territoire, deux prestataires spécialisés, l'association REPER et le Verein für Kinder- und Jugendförderung Deutschfreiburg (VKJ). Dans ce cas de figure, l'Etat prévoit de financer entièrement le travail effectué pour faire cette analyse du besoin qui peut être fournie dans l'une ou l'autre langue partenaire.

- > Les communes francophones peuvent faire appel à l'association REPER qui a développé une méthodologie spécifique sous le nom d'«Expertise Jeunesse» (voir pièce jointe liée). Contact et informations : Adrien Oesch, adrien.oesch@reper-fr.ch
- > Les communes germanophones peuvent faire appel au Verein für Kinder- und Jugendförderung Deutschfreiburg (VKJ).

Contact et informations : Philip Stanovic, Jugendarbeit@boesingen.ch

En collaboration avec les communes, ces partenaires établissent une proposition pour réaliser une analyse qui permet d'identifier les besoins des jeunes ainsi que les défis à relever par la commune. Sur la base de ce diagnostic, la commune peut décider, parmi diverses pistes d'interventions, si la mesure du travail social de rue devrait être implémentée sur son territoire.

Les communes qui souhaitent réaliser leur propre analyse du besoin à leurs frais et avec leurs ressources, peuvent également faire appel aux partenaires mentionnés ci-dessus pour tout besoin d'informations et de conseils.

Les demandes de soutien peuvent être <u>déposées en tout temps</u> auprès du Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) à l'adresse <u>enfance-jeunesse@fr.ch</u>

Implémentation ou renforcement du travail social de rue

Les communes qui souhaitent implémenter, mettre en place, ancrer durablement ou renforcer la présence de travailleur euse s sociaux ales de rue en raison des conséquences de la pandémie de Covid-19 sur la jeunesse, peuvent développer elles-mêmes leur offre.

Si elles souhaitent donner un mandat externe pour cette tâche, les communes francophones ont la possibilité de faire appel à l'association REPER pour l'implémentation du travail social de rue sur leur territoire.

Les communes peuvent soumettre une demande de soutien auprès du BPEJ, selon les modalités d'octroi spécifiques (à télécharger ici). Les formulaires pour déposer une demande de soutien

¹ Dans la suite de ce document, nous utilisons la domination « commune » pour décrire une commune ou une association de communes.

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS Page 3 de 3

peuvent être <u>téléchargés ici</u>. Les demandes de soutien peuvent être déposées <u>en tout temps</u> auprès du BPEJ à l'adresse <u>enfance-jeunesse@fr.ch</u>

Contact et informations : Bureau de promotion des enfants et des jeunes, <u>enfance-jeunesse@fr.ch</u>
Le « Plan de soutien jeunesse Fribourg » a développé un soutien sur deux ans.

Avec nos meilleures salutations,

Stéphane Quéru

Chef du Service de l'enfance et de la jeunesse

Christel Berset et Catherine Moser Déléguées à l'enfance et à la jeunesse

Annexes

Brochure « Expertise Jeunesse » de l'Association REPER